

Compte rendu du conseil municipal du 19 Octobre 2021

Présence : Tous les conseillers sont présents à l'exception d'Alexandra

1 Paiement du fond de concours « Gemapi » à la communauté de communes

-Pour l'Hermitane (travaux curage + étude hydraulique+ entretien végétation) : total des travaux **9268** euros . A cela s'ajoute le coût de l'étude hydraulique de Gouitrouse et de la rase des Seigneurs pour un coût de 2200 euros soit un total de **11368 euros** .

Cela correspond à 50% du prix (le reste est pris en charge par la communauté de communes

Délibération pour payer le fond de concours 9 voix « pour » (unanimité des présents)

2 Assurances statutaires

Le centre de gestion conseille de poursuivre le contrat relatif aux assurances statutaires

Coût : Surcout total de 172 euros pour le personnel titulaire soit 4637 euros en2022

Surcout total pour le personnel non titulaire 17,87 euros soit 312 euros

Délibération pour prendre une assurance statutaire pour les employés communaux

9 voix « pour » (unanimité des présents)

3 Ecole : participation financière de la commune à la création d'une 5° classe du regroupement sur Théus

-Nathalie Audier est favorable au partage du financement de la 5° classe entre les communes du regroupement

Ludovic Erkerder et Jérémy Convers indique qu'il serait souhaitable qu'il y ait un collectif pour payer les travaux relatifs aux écoles

Yves Chiaramella partage la proposition de Ludovic et Jérémy

Elisabeth Clauzier met l'accent sur les difficultés pour mettre en œuvre le partage des travaux d'investissement

Marie-José Achard s'interroge sur le devenir des 2 classes à Remollon dans le cas d'une diminution des effectifs chez les petits

Il est donc décidé de proposer une réunion entre les 4 communes pour envisager une mutualisation des frais relatifs aux travaux d'investissement pour les écoles et ce selon une répartition équitable.

Nathalie Audier se charge d'organiser la rencontre .

Vote sur le projet actuel : 6 oui , 1 non , 2 abstentions

Une délibération sera prise acceptant le projet actuel faisant référence à la construction de la 5^e classe sur la commune de Théus avec participation d'un quart des frais d'investissement relatifs à la construction du bâtiment pour la commune de Remollon. Par ailleurs il sera demandé à la communauté de communes de prendre en charge la maîtrise d'ouvrage du projet.

4 Achat parcelle Meyssonier

Estimation des Domaines :Entrepôt 221m² x 368 =81328 euros

Cour 130 m²X 71 =9230

Total :90560

Proposition :**45000** euros pour la partie supérieure qui appartient à Chantal Meyssonier ,
décision prise à l'unanimité

5 Vente d'une parcelle de terrain à Mr et Mme Duranto sur Conit Besson

Prix du m² de la parcelle 50 euros soit un valeur de 1850 euros

Délibération pour la vente de la parcelle au prix indiqué

9 voix « pour » (unanimité des présents)

6 Achat terrain de Martine Beraud

Il y a des négociations en cours mais on pourra proposer 5000 euros en fonction de la situation qui se présentera

7 Sécurisation du village

La commission d'appel d'offre propose de suivre l'avis d'IT 05 et de choisir MG Concept Ingénierie pour l'étude et le suivi des travaux relatifs à la sécurisation du village .

Coût de la prestation 24500 euros

Subventions possibles pour le projet : Etat(DETR) et Département

*Estimation pour l'état sur l'ensemble du projet 30% soit 114000 euros

*Estimation pour le département :1^e tranche 30000 euros , 2^e tranche 54000 euros, 3^e tranche 30000 euros

Délibération pour confier le dossier à **MG Concept Ingénierie**

9 voix « pour » (unanimité des présents)

8 questions diverses

-Achat d'arbres pour plantation à côté du centre socio- culturel : Les membres du conseil municipal approuvent la proposition .

-Achat d'un véhicule utilitaire : A l'unanimité le conseil municipal décide de porter à 6000 euros la somme attribuée à cet achat

-Rencontre habitants/composter :L'utilisation du composter collectif est opérationnelle , il fonctionne correctement et ne génère pas de nuisances mais peu d'habitants se déplacent jusqu'à lui . Une étude est envisagée pour installer un petit composter au centre du bourg

-Projet déviation : La totalité des membres du conseil municipal est favorable au projet

-Inauguration Ecole : Elle est fixée le 3 Décembre à 15h30 et se fera en présence de la préfète. A cette occasion nous fêterons également le départ de notre ancien maire : Bernard Allard Latour